



COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2024



COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2024

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 14
Annexes : États des résultats par programme	15 - 21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23 au 30 juin 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
19 septembre 2024



Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 15)	\$ 11,151,570	\$ 9,824,034
Services de gardes	533,325	-
Autres contributions et subventions (Note 10)	103,886	89,695
Amortissement des apports reportés (Note 9)	24,427	30,176
Autres revenus (Note 11)	23,733	37,172
Intérêts	21,609	19,011
Locations espaces communautaire	<u>11,280</u>	<u>5,795</u>
	<u>11,869,830</u>	<u>10,005,883</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 15)	8,785,533	8,326,061
Salaires et charges sociales	1,421,302	352,397
Matériaux et équipements	286,488	197,107
Services publics	202,404	214,969
Contractuels (Note 15)	172,289	111,254
Loyer et location de bureau (Note 16)	133,969	103,888
Ressources pédagogiques	113,490	116,542
Frais de formation	80,981	62,642
Entretien et réparations	78,916	45,683
Amortissement des immobilisations corporelles	74,160	76,281
Télécommunications	64,035	23,733
Frais d'activités	50,647	62,550
Déplacements et représentation	50,438	40,079
Honoraires professionnels	40,814	227,702
Colloques et conférences	39,659	259
Assurances	29,416	25,551
Innovation	27,429	8,979
Fournitures et frais de bureau	29,691	22,093
Déplacements - Écoles	25,603	27,878
Cotisations et abonnements	22,249	6,932
Bibliothèques	19,726	21,103
Repas	16,378	22,582
Achats salon du livre	16,266	16,377
Publicité et promotion	16,062	18,725
Appui à la communauté	12,740	73,015
Bourses et prix	11,200	15,000
Bien-être	2,679	2,834
Créances irrécouvrables	<u>964</u>	<u>-</u>
	<u>11,825,528</u>	<u>10,222,216</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>\$ 44,302</u>	<u>\$ (216,333)</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

2.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024

ACTIF NET	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Grevé d'affectation (Note 14)</u>	<u>Non-grevé d'affectation</u>	<u>Total 2024</u>	<u>Total 2023</u>
Solde au début de l'exercice	\$ 227,838	\$ 168,652	\$ 562,809	\$ 959,299	\$ 1,175,631
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(49,733)	-	94,035	44,302	(216,333)
Affectation d'origine externe	66,498	1,007,762	-	1,074,261	-
Affectations d'origine interne (Note 14)	<u>33,105</u>	<u>(3,293)</u>	<u>(29,812)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>\$ 277,708</u>	<u>\$ 1,173,121</u>	<u>\$ 627,032</u>	<u>\$ 2,077,862</u>	<u>\$ 959,298</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
30 juin 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 3)	\$ 1,724,156	\$ 825,021
Comptes à recevoir (Note 4)	294,764	64,475
TPS à recevoir	36,609	36,213
Frais payés d'avance	<u>22,334</u>	<u>27,701</u>
TOTAL ACTIF À COURT TERME	2,077,863	953,410
FONDS D'ÉCOLES (Note 12)	14,649	11,985
FONDS EN FIDUCIE ADEON (Note 13)	3,109	4,074
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)	<u>302,616</u>	<u>277,173</u>
TOTAL DE L'ACTIF	\$ <u>2,398,237</u>	\$ <u>1,246,642</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 125,007	\$ 138,461
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 7)	129,071	23,452
Revenus reportés (Note 8)	<u>23,631</u>	<u>60,035</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	277,709	221,948
FONDS D'ÉCOLES (Note 12)	14,649	11,985
FONDS EN FIDUCIE ADEON (Note 13)	3,109	4,074
APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS (Note 9)	<u>24,909</u>	<u>49,336</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>320,376</u>	<u>287,343</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	277,708	227,838
Actif net grevé d'affectation (Note 14)	1,173,121	168,652
Actif net non-grevé d'affectations	<u>627,032</u>	<u>562,809</u>
TOTAL ACTIF NET	<u>2,077,861</u>	<u>959,299</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	\$ <u>2,398,237</u>	\$ <u>1,246,642</u>

Approuvé par les commissaires:

_____, Commissaire _____, Commissaire

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Subventions reçus du gouvernement du Yukon	2,469,806	1,582,118
Charges payées aux fournisseurs	(1,529,093)	(1,370,128)
Autres subventions reçus	124,695	46,802
Intérêts reçus	19,149	17,708
Reçu des parents de la garderie	94,517	-
Salaires et charges sociales versés aux employés	(1,308,521)	(343,543)
Autres montants reçus	9,025	43,866
Contribution de la Garderie du petit cheval blanc	<u>1,052,662</u>	<u>-</u>
	<u>932,240</u>	<u>(23,177)</u>
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	<u>(33,105)</u>	<u>(26,049)</u>
 Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	899,135	(49,226)
Encaisse au début de l'exercice	<u>825,021</u>	<u>874,247</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>\$ 1,724,156</u>	<u>\$ 825,021</u>



COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Commission Scolaire Francophone du Yukon est constituée en vertu de la *Loi sur l'éducation du Yukon* et n'est pas imposable. La Commission scolaire est responsable de la gestion, de l'administration et du contrôle des établissements de Français langue première au Yukon.

La principale source de revenu de la Commission scolaire provient du ministère de l'Éducation du Yukon (MÉY). Sa capacité à maintenir ses activités dépend du maintien de ce financement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Commission scolaire ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200 et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Comptabilisation des produits

- a) La Commission scolaire a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les autres revenus sont comptabilisés à titre de produits au moment où ils sont perçus ou au moment où les produits sont vendus.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Utilisation d'estimations

- b) Dans la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations, l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- c) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires auprès d'institutions financières et les montants en espèces.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

Instruments financiers

- d) Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions avec lien de dépendance qui sont comptabilisées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Tous les actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les subventions à recevoir et les fonds d'écoles.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer, salaires et cotisations à payer et les fonds d'écoles.

La valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation

- e) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

- f) Les immobilisations corporelles d'un montant supérieur à 5 000 \$ sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Autobus	15 ans	Amortissement linéaire
Équipements - CSSC Mercier	5 ans	Amortissement linéaire
Entrepôt	25 ans	Amortissement linéaire
Équipements - CSFY	20%	Amortissement dégressif
Améliorations locatives	5 ans	Amortissement linéaire
Bâtiments	4%	Amortissement dégressif
Équipements - Garderie	20%	Amortissement dégressif
Parc	15 ans	Amortissement linéaire
Équipements - ÉÉT	5 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Commission scolaire, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de biens et services

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider la Commission scolaire à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériaux sont évalués à leur juste valeur.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

Ventilation des charges

- h) Les charges reliées spécifiquement à un programme sont comptabilisées directement dans ce programme. Les charges communes sont comptabilisées aux opérations CSFY et ensuite attribuées aux autres programmes selon les conventions suivantes :

Les salaires sont alloués selon le temps encouru par l'employé dans le programme qui est budgété. Les amortissements sont attribués au fonctionnement général, à moins qu'un programme ait financé l'acquisition d'une immobilisation, dans quel cas l'amortissement est alloué à ce programme.

Tous les autres frais généraux et administratifs sont alloués aux projets selon les montants attribués dans le budget.

3. ENCAISSE GREVÉE

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Encaisse grevée:		
Interne: Actif Net Grevé d'affectation	\$ 1,143,309	\$ 168,652
Externe: Revenus reportés	<u>20,809</u>	<u>60,035</u>
	1,164,118	228,687
Encaisse, non- grevée	<u>560,038</u>	<u>596,334</u>
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>\$ 1,724,156</u>	<u>\$ 825,021</u>

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Subventions à recevoir	\$ 257,117	\$ 52,350
Avances aux employés, sans intérêt	250	6,000
Compte à recevoir des écoles ÉÉT / CSSC	10,583	3,751
Intérêts à recevoir	4,234	1,774
Comptes clients	<u>22,580</u>	<u>600</u>
	<u>\$ 294,764</u>	<u>\$ 64,475</u>

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2024</u>	<u>2023</u>
Autobus	\$ 115,697	\$ 115,697	\$ -	\$ 6,557
Équipements - CSSC Mercier	79,750	58,009	21,741	37,692
Entrepôt	31,824	6,011	25,813	7,707
Équipements - CSFY	48,523	27,512	21,011	10,396
Améliorations locatives	87,073	50,856	36,217	50,997
Bâtiments	24,130	362	23,768	-
Équipements - Garderie	42,368	4,237	38,131	-
Parc	216,763	104,327	112,436	122,861
Équipements - ÉÉT	<u>141,475</u>	<u>117,976</u>	<u>23,499</u>	<u>40,963</u>
	<u>\$ 787,603</u>	<u>\$ 484,987</u>	<u>\$ 302,616</u>	<u>\$ 277,173</u>

6. CRÉDIT AUTORISÉ

La Commission scolaire possède cinq cartes de crédit ayant une limite de crédit autorisé de 50 000 \$ chacune. Les cartes de crédit portent intérêt au taux de 19,99 %.

7. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 39 359 \$ (2023 – 18 478 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

8. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Yukon Food for Learning	\$ -	\$ 26,987	\$ 6,178	\$ 20,809
Frais de garde perçus d'avance	-	2,822	-	2,822
MEY - projet informatique	51,035	70,000	121,035	-
MEY - Instruments music	<u>9,000</u>	<u>4,475</u>	<u>13,475</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 60,035</u>	<u>\$ 104,284</u>	<u>\$ 140,688</u>	<u>\$ 23,631</u>

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

9. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports du ministère de l'Éducation du Yukon affectés à l'acquisition d'immobilisations. Les variations dans le solde des apports affectés se présentent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	\$ 49,335	\$ 79,511
Montants amortis au revenu	<u>(24,427)</u>	<u>(30,176)</u>
Solde à la fin	<u>\$ 24,908</u>	<u>\$ 49,335</u>

10. AUTRES CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Commission nationale des parents francophone	\$ 51,978	\$ 2,665
Yukon Association of Education Professionals	20,500	-
Gouvernement du Québec	8,000	15,101
Partenariat communauté en santé (AFY)	7,627	2,000
Fédération nationale des conseils scolaires francophones	7,603	-
Yukon Food for Learning	6,178	-
Association des collèges et universités de la francophonie canadienne	2,000	19,929
Programme de contestation judiciaire	<u>-</u>	<u>50,000</u>
	<u>\$ 103,886</u>	<u>\$ 89,695</u>

11. AUTRES REVENUS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Salon du livre	\$ 15,558	\$ 15,008
Autres revenus	3,335	2,744
Frais d'assurances portables	4,540	3,920
Inscriptions Colloque	300	-
Commandites	<u>-</u>	<u>9,500</u>
	<u>\$ 23,733</u>	<u>\$ 31,172</u>

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

12. FONDS D'ÉCOLES

Les fonds de l'École Émilie-Tremblay et du CSSC Mercier, qui sont gérés par l'administration des écoles, sont reflétés à l'actif et au passif de l'état de la situation financière de ces états financiers. Un sommaire des activités de ces fonds est inclus dans les notes afférentes aux états financiers à titre d'information.

	<u>Émilie-Tremblay</u>	<u>CSSC Mercier</u>	<u>Total</u>
Solde au 30 juin 2023	\$ <u>7,552</u>	\$ <u>4,433</u>	\$ <u>11,985</u>
<u>Rentrées de fonds</u>			
Ventes de livres, repas et autres	5,208	18,559	23,767
Contributions d'autres organismes	-	5,700	5,700
Frais d'activités	10,066	17,161	27,227
Dons et collectes de fonds	<u>3,410</u>	<u>22,074</u>	<u>25,484</u>
	<u>18,684</u>	<u>63,494</u>	<u>82,178</u>
<u>Sorties de fonds</u>			
Activités scolaires	6,457	26,324	32,781
Repas	2,717	5,210	7,927
Dons	3,528	20,090	23,618
Matériel scolaire	1,149	1,456	2,605
Frais généraux	-	6,989	6,989
Cadeaux	135	-	135
Frais bancaires et autres	7	665	672
Achats	4,246	-	4,246
Frais collectes de fonds	<u>541</u>	<u>-</u>	<u>541</u>
	<u>18,780</u>	<u>60,734</u>	<u>79,514</u>
Solde au 30 juin 2024	\$ <u><u>7,456</u></u>	\$ <u><u>7,193</u></u>	\$ <u><u>14,649</u></u>

13. FONDS EN FIDUCIE ADEON

La Commission scolaire agit en tant que banquier pour l'Association des Directions de l'éducation de l'Ouest et du Nord (ADEON). Le solde des fonds en fiducie détenue au 30 juin 2024 était de 3 109 \$ (2023 - 4 074 \$).

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024



14. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTION

Les commissaires ont résolu d'affecter des fonds pour créer une réserve pour l'acquisition de nouvelles immobilisations incluant l'aménagement et rénovations de ses écoles; et une réserve pour l'amélioration et expansion des services éducatifs en français langue première au Yukon.

À partir du 1^e septembre 2023, la commission on reçu le transfert des opérations et gestion de la garderie francophone de la part de la Garderie du petit cheval blanc après l'approbation par ces membres. Une contribution d'immobilisation évalué selon le coût d'une valeur 66 498 \$ a été reçu et comptabilisé dans l'actif net immobilisé et le reste de l'actif net d'une valeur de 1 007 762 \$ a été reçu et comptabilisé dans la réserve de la garderie. Tous les excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges des opérations future de la garderie seront affecté à ce fonds.

Un transfert d'une valeur de 33 105 \$ a été effectué entre la réserve d'immobilisation et l'actif net investi en immobilisation pour reflété les acquisitions de nouvelle équipement durant l'année.

La Commission scolaire ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable des commissaires.

Au 30 juin 2024, le solde de ces réserves sont:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Réserve de la garderie	1,037,574	-
Réserve d'immobilisation	114,607	147,713
Réserve d'amélioration et expansion des services	<u>20,939</u>	<u>20,939</u>
	<u>1,173,120</u>	<u>168,652</u>

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le ministère de l'Éducation du Yukon a octroyé à la Commission scolaire 11 151 570 \$ (2023 - 9 824 034 \$). De ce montant le ministère de l'Éducation du Yukon a transféré directement à la Commission scolaire un montant de 2 405 908 \$ (2023 - 1 524 884 \$). De ce montant, un total de 205 117 \$ (2023 - 60 035 \$) était inclus dans les comptes à recevoir à la fin de l'exercice.

Le ministère de l'Éducation du Yukon a aussi facturé les salaires administratifs, pédagogiques et de suppléances fournis par ses employés à la Commission scolaire pour un total de 39 871 \$ (2023 - 26 911 \$). De ce montant, un total de 15 410 \$ (2023 - 4 362 \$) était inclus dans les comptes à payer à la fin de l'exercice.

Au cours de l'exercice, la Commission scolaire a versé des honoraires à des commissaires pour un montant de 8 212 \$ (2023 - 10 845 \$). Ces montants sont comptabilisés dans le compte « contractuels » aux résultats. Il y a aussi eu des services payés à une entreprise apparentée à la Commission scolaire pour des frais de déplacement de 47 \$ (2023 - 270 \$) et 0 \$ pour des frais de loyer (2023 - 5 550 \$)

Les locaux occupés par les écoles administrées par la Commission scolaire francophone du Yukon no 23 sont la propriété du Gouvernement du Yukon. Aucun loyer n'est facturé à la Commission scolaire mais cette dernière doit payer les frais pour les services publics, sauf le propane.

Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

16. ENGAGEMENTS

La Commission scolaire est locataire d'espaces de bureau en vertu d'un bail venant à échéance en mars 2025. Les paiements de loyers minimums jusqu'à l'échéance du bail sont les suivants :

2025	\$ <u>47,594</u>
------	------------------

Subséquent à la fin de l'exercice, la Commission s'est engagée à bail jusqu'au 30 juin 2025. Les paiements de loyer minimums jusqu'à l'échéance du bail sont les suivants:

2025	\$ <u>27,500</u>
------	------------------



COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

17. RISQUES FINANCIERS

La Commission scolaire est exposée à plusieurs risques par la voie de ses instruments financiers. Ci-dessous se trouve les risques auxquels la Commission scolaire est exposée:

Risque de crédit :

La Commission scolaire est principalement exposée au risque de crédit relativement à ses subventions à recevoir et comptes clients.

Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Étant donné que les passifs et actifs de cet exercice ne sont pas assujettis à des taux d'intérêt, la gestion de la Commission scolaire estime que le risque de taux d'intérêt est très bas.

Risque de liquidité :

La Commission scolaire est exposée au risque de liquidité lié à sa capacité de respecter ses obligations au titre des passifs financiers, laquelle dépend des rentrées provenant des sources extérieures, en particulier du Ministère de l'Éducation du Yukon. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en relation avec ses comptes fournisseurs et charges à payer, salaires et cotisations sociales à payer et au fonds d'écoles.

18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparaison et afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

19. DÉPENDENDANCE ÉCONOMIQUE

La source principale de revenu de la Commission scolaire provient du Ministère de l'Éducation yukonnais. Sa capacité à maintenir ses opérations dépend de ce financement.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

Annexe 1 - Opérations CSFY

Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 15)	628,437	690,015
Intérêts	21,609	19,011
Autres revenus (Note 11)	18,558	26,568
Autres contributions et subventions (Note 10)	9,613	50,000
Location espaces communautaire	1,250	-
	<u>679,467</u>	<u>785,594</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 15)	211,089	213,526
Salaires et charges sociales	186,788	182,685
Loyer et location de bureau (Note 16)	70,838	70,838
Contractuels (Note 15)	56,675	57,263
Honoraires professionnels	29,421	69,364
Déplacements et représentation	25,962	24,130
Assurances	23,858	25,461
Achats salon du livre	15,576	15,841
Bourses et prix	14,216	15,000
Appui à la communauté	12,740	73,015
Ressources pédagogiques	11,200	-
Télécommunications	10,581	9,275
Fournitures et frais de bureau	10,880	9,989
Repas	7,879	18,149
Cotisations et abonnements	6,844	6,932
Frais d'activités	6,842	136
Matériaux et équipements	3,044	2,457
Bien-être	2,679	2,834
Mauvaises créances	964	-
Frais de formation	-	14,375
Services publics	-	75
	<u>708,078</u>	<u>811,345</u>
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	(28,611)	(25,751)
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus: Actif immobilisé	-	-
Amortissement des apports reportés (Note 9)	563	703
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	-	-
Amortissement d'immobilisations	<u>2,079</u>	<u>2,599</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(30,127)</u></u>	<u><u>(27,647)</u></u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires au fonctionnement administratif de la CSFY.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**Annexe 2 - Communication - Promotion
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024**

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 15)	<u>183,370</u>	<u>133,242</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 15)	117,370	99,242
Fournitures et frais de bureau	32,850	106
Publicité et promotion	15,911	18,725
Contractuels (Note 15)	6,073	11,159
Télécommunications		3,033
	<u>172,203</u>	<u>132,265</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>11,167</u></u>	<u><u>977</u></u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires aux communications et à la promotion de la CSFY et de ses écoles.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**Annexe 3 - Services pédagogiques****Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024**

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 15)	352,926	332,441
Autres revenus (Note 11)	-	<u>6,000</u>
	<u>352,926</u>	<u>338,441</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 15)	303,926	281,941
Ressources pédagogiques	43,412	44,226
Frais de formation	2,907	4,655
Fournitures et frais de bureau	1,619	1,043
Déplacements et représentation	656	743
Matériaux et équipements	95	654
Repas	931	194
	<u>353,545</u>	<u>333,456</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(619)</u>	<u>4,985</u>

Cette annexe présente les opérations nécessaires aux services pédagogiques incluant les ressources humaines et matérielles.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**Annexe 4 - Petite enfance et famille multilingues****Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024**

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 15)	192,011	187,323
Autres contributions et subventions (Note 10)	12,500	39,695
Inscriptions	300	-
	<u>204,811</u>	<u>227,018</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 15)	141,936	154,807
Colloques et conférences	39,659	259
Contractuels (Note 15)	6,318	5,100
Fournitures et frais de bureau	3,826	972
Frais de formation	2,414	24,049
Frais d'activités	1,388	21,272
Déplacements et représentation	291	160
Ressources pédagogiques	-	709
Repas	-	186
	<u>195,832</u>	<u>207,514</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>8,979</u></u>	<u><u>19,504</u></u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires pour l'offre de services en petite enfance (préscolaire) et aux familles multilingues.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**Annexe 5 - Technologie****Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024**

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 15)	230,746	199,367
Autres revenus (Note 11)	4,540	3,860
	<u>235,286</u>	<u>203,227</u>
CHARGES		
Matériaux et équipements	154,751	130,070
Remboursements de salaires - MÉY (Note 15)	64,196	60,442
Entretien et réparations	8,417	3,785
	<u>227,365</u>	<u>194,297</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>7,921</u>	<u>8,930</u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires en lien avec la technologie (exemple : ordinateurs, tablettes, applications, etc.) pour appuyer l'enseignement.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

Annexe 6 - Écoles

Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 15)	8,918,456	8,281,647
Autres contributions et subventions	29,805	-
Location espaces communautaire	10,030	5,795
Autres revenus (Note 11)	-	744
	<u>8,958,291</u>	<u>8,288,186</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 15)	7,947,016	7,516,103
Services publics	195,152	214,894
Salaires et charges sociales	169,244	169,540
Matériaux et équipements	118,162	151,308
Contractuels (Note 15)	92,128	37,732
Ressources pédagogiques	58,405	71,607
Loyer et location de bureau (Note 16)	56,898	33,050
Déplacements et représentation	46,101	42,923
Frais d'activités	40,161	41,142
Frais de formation	39,863	19,736
Entretien et réparations	37,720	48,238
Innovation	27,429	8,979
Cotisations et abonnements	15,125	-
Bibliothèques	19,726	21,103
Télécommunications	13,871	11,425
Fournitures et frais de bureau	9,133	9,983
Repas	5,961	4,053
Honoraires professionnels	4,393	90,009
Assurances	1,016	91
Entretien et réparations	-	711
Salon du livre	-	536
	<u>8,897,503</u>	<u>8,493,163</u>
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	60,788	(204,977)
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus:		
Actif immobilisé	-	26,104
Amortissement des apports reportés (Note 9)	19,544	29,473
Contribution pour achats d'immobilisations	4,320	
Moins:		
Contribution pour achats d'immobilisations	-	-
Amortissement d'immobilisations	67,482	73,682
	<u>17,170</u>	<u>(223,082)</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>17,170</u>	<u>(223,082)</u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires pour le fonctionnement des écoles de la CSFY, incluant le personnel, la programmation, les services aux élèves, la formation du personnel, etc.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

**Annexe 7 - Garderie Petit Cheval Blanc
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024**

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 15)	645,624	-
Services de gardes	533,325	-
Autres revenus (Note 11)	52,302	-
	<u>1,231,251</u>	-
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 15)	1,065,269	-
Entretien et réparations	32,780	-
Frais de formation	23,908	-
Ressources pédagogiques	11,673	-
Contractuels (Note 15)	11,343	-
Matériaux et équipements	10,435	-
Services publics	7,252	-
Honoraires professionnels	7,000	-
Télécommunications	6,733	-
Loyer et location de bureau (Note 16)	6,400	-
Assurances	4,541	-
Fournitures et frais de bureau	4,230	-
Frais d'activités	3,863	-
Achats salon du livre	690	-
Déplacements et représentation	537	-
Publicité et promotion	151	-
Cotisations et abonnements	31	-
	<u>1,196,841</u>	-
 Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	 34,410	 -
 Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus: Actif immobilisé	-	-
Amortissement des apports reportés (Note 9)	-	-
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	-	-
Amortissement d'immobilisations	4,599	-
	<u>29,812</u>	-
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>29,812</u>	-

Cette annexe présente les opérations de la Garderie du Petit Cheval Blanc.